

CONSEIL PROVINCIAL D'HYGIENE

Montréal, 1er septembre 1888.

M. le Directeur,

Lé Conseil d'Hygiène de la Province de Québec a l'honneur de vous présenter aujourd'hui l'ouvrage d'hygiène qu'il a fait préparer pour les écoles.

Comprenant que l'éducation hygiénique scolaire ferait plus pour la santé publique que les ordonnances qu'il pourrait émaner et les lois sévères qu'il pourrait tenter de faire exécuter, le conseil a décidé de faire tout en son pouvoir pour que l'hygiène fasse partie du programme d'enseignement de toute maison d'éducation.

Pour obtenir ce résultat, il ose compter sur le puissant concours de la Presse. Toujours au fait du progrès, favorisant le développement des idées nouvelles qui peuvent contribuer au bien-être des nations, la presse a conquis un ascendant qui lui permet de faire réussir en bien peu de temps, une entreprise dont l'importance et la nécessité auraient été mal comprises sans elle.

Le Manuel d'Hygiène qui vient d'être livré à la publicité contient dix-sept leçons, sous forme de questions et de réponses, sur les sujets les plus pratiques, dont la connaissance et l'application ne sauraient manquer de porter des fruits dans un avenir prochain.

L'ouvrage a reçu l'approbation de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal, et sera soumis au Conseil de l'Instruction publique lors de sa réunion, dans le courant de septembre. Prix du volume: 25 cts.

Le Manuel d'Hygiène est le seul ouvrage français recommandé par le Conseil Provincial d'Hygiène de Québec. J'ai l'honneur d'être, M. le Directeur,

Votre très humble serviteur,

ELZEAR PELLETIER, Secrétaire.

Choses et autres.

— L'exposition agricole et industrielle du comté de Rouville aura lieu jeudi le 20 septembre. Rien ne sera épargné pour que cette exposition obtienne le plus de succès possible.

Le même jour il y aura l'exposition d'horticulture de Rougemont. Cette paroisse possède une grande réputation pour les fruits qu'elle produit, tels que raisins, pommes, etc.—*La Presse*.

Fromageries à la Baie St Paul.—Les quatre fromageries de la Baie St Paul ont rapporté 34,400 livres de fromage dans le mois de juillet, qui a été vendu à huit centimes et demi.

Importation du bétail par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.—Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a envoyé un de ses membres acheter en Europe des chevaux, des moutons et des porcs. Ces animaux sont arrivés il y a quelques jours à Fredericton et comprennent: 2 étalons et 20 juments de races différentes; 7 béliers Leicester, 15 brebis Schropshire-down, et 65 béliers Schropshires; 3 porcs Berkshires. Tous ces animaux sont placés à la ferme-modèle de Fredericton, pour être la plupart mis en vente à l'enchère suivant les réglemens établis par le département de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick.

RECETTES

Eau de javelle servant à blanchir le linge et à enlever les taches de fruits et autres.

Cette eau est faite avec quatre livres de soude et une livre de chlorure de chaux. On met fondre le sel de soude dans une chaudière avec un gallon d'eau bouillante; on laisse bouillir un quart d'heure, puis on ajoute le chlorure de chaux en mêlant bien jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de grumeaux. On peut l'employer quand la composition est froide.—*La Presse*.

Moyen de nettoyer les gants glacés, de toutes couleurs.

Pour nettoyer les gants glacés, de toutes couleurs, on se sert avantageusement de lait coré, de savon et d'une éponge fine. Le gant étant sur la main, on trempe l'éponge dans le lait et on frotte le savon pour en prendre un peu, puis on passe à deux reprises sur toutes les parties du gant, surtout sur celles qui sont le plus souillées. Le gant est nettoyé à vue

d'œil et la peau devient transparente. Pour l'assouplir, on l'étire peu à peu et en tous sens quand il est aux trois quarts sec. Pour les doigts, on peut avantageusement se servir d'un petit bâton rond.—*Le Nord*.

DE QUEBEC AUX ANTILLES.

NOTES DE VOYAGE

Par M. l'abbé MONTMINY.

Ce charmant ouvrage qui vient de paraître est en vente chez tous les libraires de Québec et au Bureau de la *Gazette des Campagnes*, au prix modique de **30 CENTS**.

Comme le tirage de cette brochure est limité le public voudra bien se le procurer sous le plus court délai. Les deux cents pages de matières qu'elle renferme sont des plus attrayantes. Raconté dans un style sobre et facile, le voyage de M. Montminy ne saurait manquer d'intéresser toutes les personnes désireuses de s'instruire et de se renseigner sur une contrée aussi peu connue que les Antilles: son climat, ses habitudes, les mœurs et coutumes de ses habitants, la topographie et la description de chacune des îles, le danger de la navigation pour s'y rendre.

Le livre de M. l'abbé Montminy peut être mis entre les mains des étudiants des collèges, des académies et des écoles. Ils trouveront dans ses quelques pages tout ce qu'il faut pour rendre complètes leurs études géographiques sur ces lieux, que les rapports commerciaux et autres avec le Canada rendent de plus en plus intéressants.

23 août 1888.—10

J. A. LANGLAIS, Editeur.



CANAL DU SAULT STE-MARIE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS scellées, adressées au soussigné à l'endroit: "Soumission pour le Canal du Sault Ste-Marie" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le 23ème jour d'octobre prochain, pour le creusement et la construction d'un canal sur la rive Canadienne de la rivière à travers l'île Sainte-Marie.

Les travaux seront divisés en deux sections, dont l'une comprendra le creusement du canal à travers l'île, la construction des jetées, etc. L'autre, le creusement et l'élargissement du chenal aux deux extrémités du canal, la construction des jetées, etc.

L'on pourra voir à ce bureau, le et après MARDI, le 9ème jour d'octobre prochain, une carte de la localité, ainsi que les plans et les devis des travaux, et l'on pourra aussi se procurer les formules imprimées de soumissions.

Les soumissionnaires sont requis de se rappeler qu'il ne sera pas tenu compte des soumissions à moins qu'elles ne soient faites strictement conformes aux formules imprimées et qu'elles ne soient accompagnées d'une lettre déclarant que le ou les soumissionnaires ont étudié avec soin la localité ainsi que la nature des matériaux trouvés dans les excavations d'essai.

Dans le cas des compagnies, il devra y être attaché les signatures actuelles au long, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des membres de la compagnie, et de plus un reçu de dépôt de banque pour la somme de \$20,000 devra accompagner la soumission pour le canal et les jetées, et un reçu de dépôt de banque pour la somme de \$7,500 devra accompagner la soumission pour le creusement et l'élargissement du chenal aux deux extrémités des jetées, etc.

Les reçus de dépôt respectifs (les chèques ne seront pas acceptés) devront être endossés à l'ordre du ministre des chemins de fer et des canaux, et il sera forfait si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux, aux prix et conditions mentionnés dans la soumission.